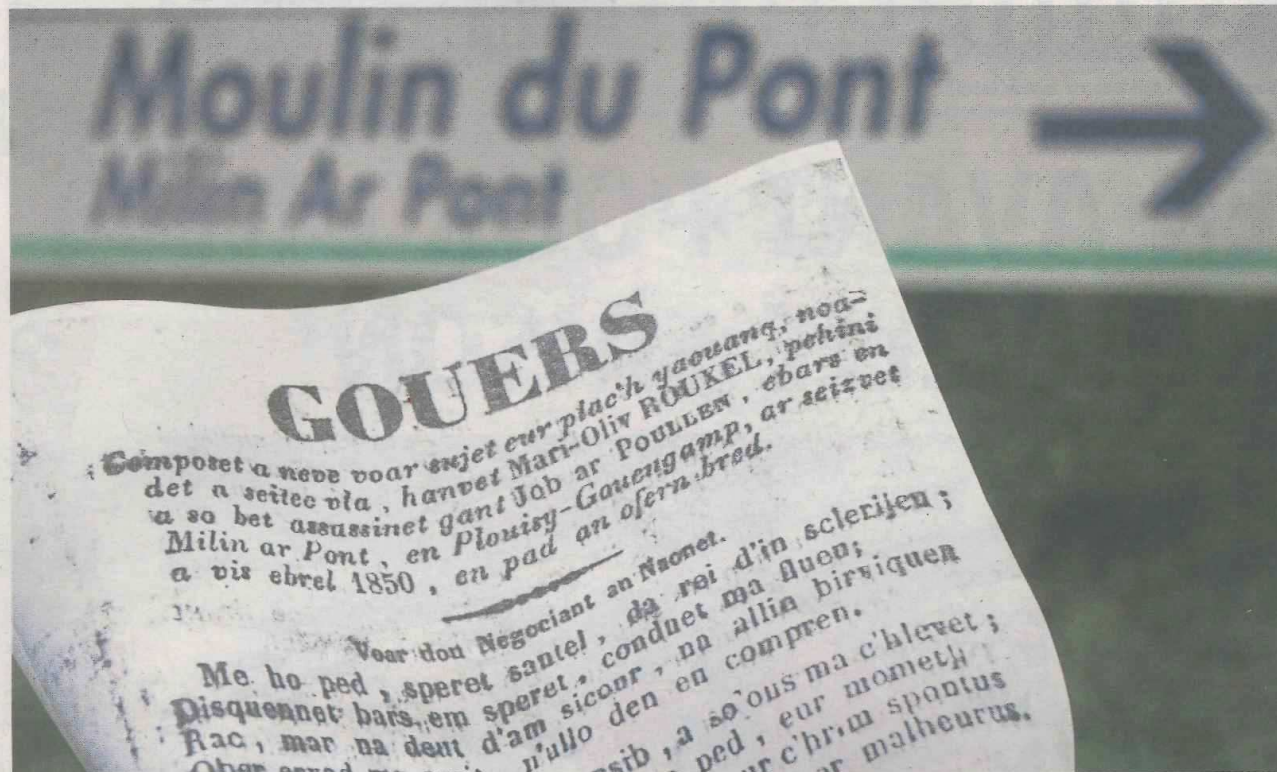


Plouisy. Une gwerz pour la fille du meunier

Audrey Abiven

Ce crime d'un autre temps a marqué les mémoires, dans le Pays-de Guingamp. Il a même inspiré une gwerz qui raconte, en breton, comment Mari-Oliv, la fille d'un meunier de Plouisy, a trouvé la mort des mains de Job Le Poullen, un forçat tout juste rentré du bagne.

Le drame du Moulin du Pont a inspiré une gwerz, un chant breton qui a fait résonner l'histoire de Mari-Oliv Rouxel et Job ar Poullen de villages en hameaux, à travers la Bretagne.



Crimes en Argoat-Trégor

Dimanche 7 avril 1850. La grand-messe vient de s'achever à Plouisy. Devançant le reste de la famille, Charles, le petit-fils du meunier Rouxel, âgé de 8 ans, arrive au Moulin du Pont. La porte est fermée. Mari-Oliv, âgée de 17 ans, devrait pourtant être là. Le jeune garçon enjambe la fenêtre et découvre sa jeune tante baignant dans une mare de sang. À côté du corps, une hache au manche brisé et une faucille. La serrure d'une armoire a été forcée. Neuf cents francs ont disparu. Nul doute que l'assassin s'est aussi fait voleur.

Enquête express

La gendarmerie est prévenue et l'enquête ne traîne pas. Le maréchal des logis Deschamps a déjà un suspect dans le collimateur : un forçat tout juste libéré, dénom-

mé Joseph Le Poullen. Lors de son arrestation, deux jours après les faits, on trouve sur l'homme de 39 ans la somme de 292 francs, ainsi que deux montres, l'une, en argent, appartenant, semble-t-il, au meunier.

Job ar Poullen est écroué à la prison de Guingamp. L'homme, qui ne nie pas les faits reprochés, affirme pourtant ne pas avoir agi seul et implique deux complices.

De l'argent, une montre et un peu de lard pour butin

L'instruction a permis d'établir que la victime, avant d'être frappée à la tête post-mortem, était morte étranglée. Confronté aux preuves et aux premiers témoignages, l'accusé ne tarde pas à passer aux aveux. Il n'est plus question de complices. Le jour du crime, caché dans le bois de Menhor, Job avait guetté le départ des Rouxel pour l'office. Prêtextant vouloir allumer sa pipe, il s'était présenté à la porte. Mari-Oliv l'avait reconnu, Job ayant déjà tra-

vaille pour son père. La jeune fille, méfiante, savait aussi que l'homme revenait du bagne. Faisant mine de repartir, Job ar Poullen était revenu sur ses pas, menaçant l'adolescente avant de lui réclamer de l'argent. Et comme celle-ci résistait, il l'empoignait, serrant ses mains autour de son cou, et l'emportait au fond de la maison, avant de la frapper avec la faucille et de lui fracasser le crâne avec une hache trouvée sur une table.

Ne restait qu'à forcer l'armoire et à voler l'argent et la montre qui s'y trouvaient. Il emportait également un peu de pain, six crêpes et un morceau de lard, qu'il enrulait dans un mouchoir, avant de quitter les lieux du crime, refermant la porte derrière lui.

Tout juste rentré du bagne

Le Poullen avait déjà été condamné à deux reprises, pour vol, et n'était revenu du bagne que quelques mois avant le crime de Plouisy. S'il a été, un temps, envi-

sagé qu'il avait agi par vengeance, le meunier ayant, d'après certains, témoigné lors d'un précédent procès, il n'en est rien. Seul le vol et la peur d'être dénoncé par Mari-Oliv, qui pouvait l'identifier, ont motivé son geste.

Un accusé impassible

Pendant le procès, qui s'ouvre le 10 octobre 1850 devant les assises des Côtes-du-Nord, les témoins défilent à la barre. Le père de la victime, louant une fille « aimée de tous », réclame le seul châtiement qu'il estime capable de venger ce crime : « Avoir les membres déchirés et écartés par quatre chevaux », comme le relatent les chroniques judiciaires de l'époque. Dans son box, l'accusé ne bronche pas. Tout juste répond-il par oui ou par non aux questions du tribunal tandis que son avocat tente, tant bien que mal, de sauver la tête de son client. Peine perdue. Le tribunal le déclare coupable d'homicide volontaire avec préméditation, sans circonstances atténuantes, et

condamne Joseph Le Poullen à la peine de mort.

Une bouffée de tabac avant de rencontrer Louison

Son pourvoi en cassation rejeté, l'homme est exécuté le 28 novembre 1850. Annoncée seulement la veille, l'exécution a attiré une foule considérable, sur la place du Champ-au-Roy, à Guingamp. Et à midi, après avoir tiré une dernière fois sur sa pipe, le condamné Le Poullen, dont le sang-froid, au moment de monter sur l'échafaud, glace la foule, voit la sentence exécutée.

Le chroniqueur Y. Tanguy conclut ainsi : « Puisse sa mort profiter aux gens qui auraient été tentés d'imiter sa mauvaise conduite et nous préserver à tout jamais d'un aussi triste spectacle auquel, heureusement !, notre arrondissement n'est pas habitué ».

Sources :

Archives départementales, L'Union et L'Écho des Côtes-du-Nord - 1850.